

**02/2018 : ANSM/Octroi ATUc** dans l'indication suivante : *prophylaxie des patients âgés de plus de 1 an, atteints d'hémophilie A (déficit congénital en facteur VIII) présentant un inhibiteur anti-facteur VIII, requérant un protocole d'induction de tolérance immunitaire (ITI) ou une prophylaxie par agents by-passants*  
- chez lesquels, après évaluation du rapport bénéfice/risque par le biais d'un avis médical collégial, il apparaît que le traitement par Emicizumab est plus adapté que le recours à un protocole d'ITI ou à une prophylaxie par agents by-passants et  
- qui ne sont pas éligibles à un essai clinique par Emicizumab.

**02/2018 : EMA/AMM européenne** dans l'indication « *prophylaxie pour prévenir les épisodes hémorragiques chez les patients atteints d'hémophilie A ayant développé un inhibiteur anti-facteur VIII* ».

**03/2018 : ANSM/Début ATUc.**

**04/2018 : Avis du collège de la HAS** portant sur l'identification d'alternatives thérapeutiques prises en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale : dans l'indication n'ayant pas fait l'objet d'une ATUc « *prophylaxie chez les patients de < 1 an atteints d'une hémophilie A présentant un inhibiteur anti-facteur VIII, requérant un protocole d'ITI ou une prophylaxie par agents by-passants* », **il existe des alternatives thérapeutiques** prise en charge par les régimes obligatoires.